



Wallonie

Annexe n° 25.

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-280/2021/S226924.

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Stefan VAN HAVERBEKE et Madame Marilien LEGRAND, demeurant à 1320 Hamme-Mille, chaussée de Namur, n° 13.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, chaussée de Namur, n° 13, cadastré 2° Division, Section C, numéro 167/W4.

Le projet consiste en la construction d'un volume secondaire (auvent en bois) sur une terrasse existante, à moins d'un mètre des limites mitoyennes, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume secondaire sans étage à destination de auvent, à l'arrière du volume principal, de 3,34m de large x 5,76m de profondeur.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti semi-urbain du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- le volume secondaire à régulariser est surmonté d'une toiture plate en EPDM (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture - Matériaux et couleurs, matériau de toiture);
 - la profondeur du volume secondaire à régulariser augmentée de la profondeur du volume secondaire sauna, est supérieure à 6 mètres (Implantation, profondeur de bâtisse);
- en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", Tél. : 010/86.83.55, Fax : 010/86.83.01, Courriel : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 septembre 2021 au 11 octobre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

Linda KNAEPEN

Carole GHIOT